INSTRUCTION

PASTORALE

DE M. L'ÉVÊQUE

DU DÉPARTEMENT DE RHÔNE ET LOIRE,

MÉTROPOLITAIN DU SUD-EST,

A MM. les Curés, Vicaires et Fonctionnaires Ecclésiastiques de son Diocese.

A LYON;

De l'Imprimerie d'AMABLE LE ROY, place Saint-Jean.

1791.

INSTRUCTION

PASTORALE

DE M. L'EVÊQUE

DU DÉPARTEMENT DE RHONE ET LOIRE,

MÉTROPOLITAIN DU SUD-EST,

A MM. LES CURÉS, VICAIRES ET FONCTIONNAIRES ECCLÉSIASTIQUES.

ADRIEN LAMOURETTE, par la miséricorde divine, et dans la communion du Saint-Siége Apostolique, Evêque du Département de Rhône et Loire, Métropolitain du Sud-Est, à MM. les Curés, Vicaires et Fonctionnaires ecclésiastiques de son Diocese, SALUT et Bénédiction en Jesus-Christ notre Seigneur.

Ce Dieu saint qui doit juger, au grand jour de la clôture des siecles, tous les desseins et toutes les actions des enfans des hommes; ce

Dieu juste et invincible avec lequel chacun de nous, au moment de son trépas, doit avoir une entrevue si étonnante, si formidable et si décisive; nous pouvons, Nos Très-Chers Freres, le prendre à témoin que nous avons apporté au milieu de vous, un cœur droit, des intentions pures, un esprit de paix, de modération, de patience et de charité, et sur-tout une conviction profonde et imperturbable de la vérité et de la sainteté des principes qui justifient la constitution civile de l'église de France.

Nous savons, N. T. C. F., que notre jugement personnel sur le point qui a produit une si déplorable division parmi les ministres des saints autels, ne peut servir de regle pour fixer les incertitudes, et pour déterminer la sûreté et la paix des autres consciences. Mais s'il nous étoit permis de vous parler un moment de nous-mêmes, nous vous conjurerions de considérer que depuis notre enfance, jusqu'à l'âge assez avancé où nous sommes parvenus, nous avons été uniquement, et presque sans nulle interruption, appliqués à l'étude et à l'enseignement des divines écritures, des traditions saintes et de tous les objets qui composent le dépôt antique et inviolable de la foi, de la discipline et des mœurs; qu'enfin nous avons passé notre vie à la méditation et à l'analyse de toutes les branches de la science ecclésiastique.

Nous ajouterons, N. T. C. F., en vous sup-

pliant de nous pardonner des réflexions que la sévere modestie nous interdiroit dans des circonstances moins périlleuses pour la religion ; nous ajouterons que ceux qui ont présidé à notre course dans la carriere laborieuse que nous avons parcourue, que ceux qui ont reçu nos leçons, ou que nous avons formés aux connoissances et aux vertus du sacerdoce ; que tous ceux enfin qui nous ont suivis et connus, soit dans les fonctions que nous avons remplies, soit dans les relations sociales ou littéraires que nous avons contractées, nous ont unanimement et persévéramment accordé l'estime qui est due à un homme doué d'une raison sage, d'un jugement sain et pur, d'une ame sur-tout essentiellement morale dans ses principes, sévere dans sa conduite, inébranlable dans sa religion.

Observez, N. T. C. F., que nous ne sommes, pour ce moment, affectés que du désir de vous convaincre de la bonne foi de notre conscience, et de la droiture de notre cœur : que ce que nous voulons, avant toutes choses, c'est que vous ne puissiez soupçonner que cette conscience qui a guidé toutes les entreprises de notre vie, nous désavoue et nous condamne, lorsque nous parlons et que nous agissons aujourd'hui dans le sens de la constitution civile du clergé; c'est qu'enfin vous sachiez que notre adhésion à la loi, qui a rétabli parmi nous le sacerdoce chrétien sur ses fondemens antiques et augus-

tes ; est en nous une détermination tellement commandée par le sentiment de notre devoir, que nous ne pourrions la révoquer, sans être faux et menteurs, et parconséquent, sans manquer à la probité, à la religion et à la morale.

Oui, ce que nous professons aujourd'hui, N. T. C. F., nous le professerons encore sur notre lit de mort; et nous n'avons point pris l'engagement d'exercer le ministere de la religion conformément aux loix de l'empire, sans avoir examiné si les hommes étoient d'accord avec Dieu, et sans avoir sévérement interrogé le tombeau et l'éternité.

Nous sommes trop profondément pénétrés du néant de la vie humaine, et du prix des grandes et éternelles espérances dont la foi vient soutenir la triste et laborieuse mortalité des enfans d'Adam, pour avoir pu céder à des considérations abjectes, et sacrifier le plus sérieux et le plus cher de tous les intérêts, au misérable honneur d'obtenir un rang élevé, et d'achever, d'une maniere un peu plus remarquable, notre course vers le trépas.

Comment, en effet, N. T. C. F., une ame droite et honnête, telle que je la suppose à tous ceux qui liront cette Instruction, pouroit-elle se prêter à l'idée amere et anti-chrétienne, qu'un prêtre qui a passé sa jeunesse et sa maturité dans les plus pénibles et les plus assujettissans emplois du sacerdoce, qui ne connut jamais ni les

inquiétudes de l'ambition, ni les mouvemens de l'intrigue, et à qui l'affoiblissement de ses forces ne sauroit promettre d'arriver jusqu'à la vieillesse, seroit devenu tout à coup assez maître de son caractere, de ses habitudes, de sa religion et de sa morale, pour braver le Ciel et sa conscience, pour se constituer la cause de la perte des ames, pour s'établir le destructeur d'une portion précieuse du troupeau du Seigneur, pour usurper le siége d'une église antique et vénérable, et tarir volontairement toutes les sources du salut éternel des hommes ?

Certes, N. T. C. F., nous ignorons s'il y a, dans l'Eglise de Jesus-Christ, des prêtres assez perdus et assez endurcis pour se sentir capables d'une résolution si monstrueuse. Mais nous croyons qu'un homme qui seroit assez téméraire dans ses jugemens, pour attribuer, sans des preuves irrésistibles, cette détermination horrible et révoltante, à un Ministre des saints Autels, seroit lui-même un homme radicalement dépravé, et qu'il ne feroit qu'approprier à son frere tout le venin des malignes et turbulentes passions qui lui dévorent le cœur.

Vous donc, N. T. C. F., qui vous croyez encore fondés à refuser de nous reconnoître pour le légitime Pasteur de cette Eglise, pourriez-vous croire que cette disposition qui vous est personnelle, et que vous n'êtes chargé de la part d'aucune puissance de communiquer au reste des hommes,

vous autorise *à maudire devant le peuple l'Oint du Seigneur ?* Quelques soient vos opinions sur la nature de notre mission, vous ne sauriez au moins nous contester la possession du plus saint et du plus auguste de tous les caracteres. Vous ne voudriez pas enseigner à ceux qui vous écoutent, que nous n'avons pas reçu la consécration épiscopale, ou que l'imposition des mains n'a été, pour nous, qu'une cérémonie vaine, inefficace, et qui n'a rien ajouté au sacerdoce dont nous étions auparavant revêtus.

Or, N. T. C. F., si nous sommes réellement Evêques; si vous convenez que nous portons en nous cet éminent et divin caractere qui éleva les Apôtres au dessus des principautés du Ciel et des puissances de la terre, vous avez beau alléguer *que nous ne sommes pas entrés réguliérement dans le bercail du troupeau* ; il est de précepte divin que les Fideles respectent et honorent le sacerdoce de Jesus--Christ, par-tout où ils le rencontrent : il est de foi que les erreurs, les immoralités, et les égaremens des ministres de la religion, ne peuvent, ni altérer le signe sacré et ineffaçable qui réside en eux, ni corrompre la sainteté des mysteres qu'ils traitent, ni arrêter l'effet des fonctions qu'ils exercent. Dans tous les tems, l'Eglise a regardé comme des blasphêmes les malédictions prononcées contre ses ministres même les plus pervers, et comme un sacrilege, toute entreprise contre leur personne ou leur hon-

neur. Quel seroit donc l'aveuglement d'un prêtre qui donneroit au peuple des exemples et des leçons de mépris et de procédés outrageans envers un Evêque ? Ne faudroit-il pas dire de ce prêtre téméraire et impie, qu'au même moment où il reproche à l'Evêque que la loi lui assigne, le crime de l'intrusion et du schisme, il tombe lui-même dans une iniquité bien plus déplorable et plus profonde, celle d'abjurer l'évangile dans les points les plus fondamentaux de son enseignement; d'exposer à la profanation publique les premieres et les plus saintes fonctions de la religion ; de faire chanceler dans tous les cœurs la certitude des promesses de Jesus-Christ, et de réduire la partie simple et inculte des Fideles à l'affreuse alternative de suspendre le travail de son salut, jusqu'à ce qu'elle sache où sont ses vrais pasteurs, ou de chercher le repos de ses perplexités et de ses doutes, dans son renoncement à son unique et éternelle espérance?

O ministres du Dieu de la charité et de la paix ! songez que c'est un terrible mécompte, lorsqu'on est balancé entre deux déterminations opposées, de choisir la plus douteuse, et de lui sacrifier le devoir que la raison impose à tout homme juste, de suivre la voie la plus sûre. Car, c'est en vain que les ecclésiastiques qui ont refusé ou révoqué le serment prescrit par la loi de l'état, s'efforcent de présenter leur opinion sous les couleurs d'une vérité incontestable et évidente. Ils avoueront,

s'ils sont de bonne-foi, que sur ce point, ils n'ont pas même vu jour encore à acquérir une pleine et véritable conviction, et qu'ils se trouvent toujours réduits à douter.

Et c'est pour faire prévaloir ces idées incertaines et problématiques, qu'on méconnoît les plus incontestables loix du christianisme; qu'on oublie toute prudence et toute sagesse, et qu'on s'évanouit dans les convulsions d'une inquiétude qui se communique de toutes parts, qui neutralise par-tout la foi de nos concitoyens et de nos freres, qui porte la division jusques dans le sein des familles, qui jette l'effroi dans tous les cœurs, et qui rend redoutable à tout homme juste et pacifique la rencontre des prêtres?

Et c'est pour faire croire aux autres ce qu'on ne sauroit se démontrer à soi-même, que des pasteurs jusqu'ici doux, équitables et humains, ont contracté, tout-à-coup, un caractere âpre et chagrin; se sont rendus détracteurs de tous ceux qui ont obéi aux loix; sont devenus turbulens, satyriques, haineux, et trop souvent emportés et violens? C'est pour soutenir de purs systêmes d'école, que, dans un tems où ils ne devoient parler à leurs ouailles que de l'humilité et de l'obéissance de Jesus-Christ crucifié, des prêtres ont aigri la religion des Fideles contre le sacerdoce constitutionnel, et exigé d'eux, au tribunal de la réconciliation, des sermens et des promesses, dont le moindre effet, si l'on s'entêtoit à vouloir les accomplir,

seroit de nous montrer des mains innocentes et séduites, s'armant du fer de la discorde, et se souillant des plus sacrileges attentats ?

Ce ne sont pas ici, N. T. C. F., des conjectures conçues sur des apparences incertaines et confuses ; mais c'est un fait notoire et soutenu des plus irrécusables témoignages, que des parroisses entieres, qui étoient auparavant pacifiques et disposées à tous les sacrifices que commande la régénération de l'Empire, ont perdu l'esprit de sagesse, depuis qu'elles ont recouru au ministere des pasteurs de la religion. Elles ont trouvé, dans l'accomplissement du devoir pascal, l'écueil de leur morale ; elles ont puisé, dans les insinuations passionnées de faux zélateurs de la cause de Dieu, tout le poison des plus absurdes erreurs ; elles ont adopté toutes les maximes du fanatisme le plus effréné, et ne rougissent pas de manifester une détermination scandaleuse à tout entreprendre et à tout braver, pour maintenir dans leurs fonctions les mêmes hommes qui les ont égarés, et qui se montrent opiniâtrément les contempteurs implacables de l'autorité publique.

Nous vous le demandons à vous, N. T. C. F., qui concentrez vos opinions dans le sein d'une conscience droite, sans troubler celle des autres, et qui n'avez à vous reprocher aucun de ces emportemens qui déshonorent le sacerdoce, et que moins délicate probité réprouvera toujours ;

oui, nous vous le demandons, en vous conjurant d'y faire une sérieuse attention : n'est-il pas plus évident que les fermentations, que les complots et toutes les manœuvres de ces prêtres inquiets et perturbateurs, qui jettent les ames timorées dans le desespoir, et qui agitent par-tout les torches de la dissension et de la haine, sont une conduite immorale, inique, indécente et destructive de la religion, qu'il n'est clair que la constitution civile du clergé est contraire aux loix de l'institution chrétienne, et qu'elle blesse les droits de la puissance spirituelle ? N'est-il pas plus incontestable que les ministres des saints autels, que *les anges de la paix*, doivent être *doux et humbles de cœur*, qu'ils doivent être prudens et simples, qu'ils doivent au reste des hommes l'exemple de la patience, de la bonté, de la modestie : qu'ils sont par état les conservateurs de l'ordre public, les pacificateurs de la terre, le lien de l'unité et de la fraternité des hommes ; tout cela n'est-il pas plus incontestable, qu'il n'est certain que les prêtres assignés par la loi, et choisis par le peuple, sont des usurpateurs, des schismatiques et des intrus ?

Et quand cette accusation d'intrusion seroit fondée, N. T. C. F., la sagesse ne demandoit-elle pas que les peres des hommes dissimulassent ce malheur à leurs enfans, en attendant le moment de la providence, et des circonstances moins délicates et moins orageuses ? Peut-on

prêter une intention vertueuse et pure, à l'ardeur d'annoncer brusquement à ses concitoyens et à ses freres, le plus terrible fléau dont ils puissent être frappés, lorsqu'il n'en peut résulter qu'un désespoir impuissant, que des mouvemens, des résistances et des éclats qui les rendent criminels, et par conséquent plus malheureux? Est-ce que de tout tems les ames honnêtes et justes n'ont pas consulté les convenances, les conjonctures et la disposition des choses, lors qu'il s'est agi de révéler de tristes et désolantes vérités? Est-ce que de tout tems la prudence n'a pas commandé la gradation des mesures, la maturité des procédés, la douceur des ménagemens? Est-ce enfin d'aujourd'hui qu'il est des cas où la justice, l'humanité et la charité nous défendent d'éclairer nos semblables sur une erreur dont ils sont innocens, et dont la manifestation ne peut servir qu'à les rendre coupables, et qu'à troubler le repos du monde? O N. T. C. F.! que tout zele qui aura fait du mal aux hommes, paroîtra faux, odieux et punissable, lorsque le Juge suprême des consciences le pesera dans sa redoutable et incorruptible balance!

Paix de Dieu, qui surpassez tout sentiment! que ne perd pas l'homme qui s'écarte de vos voies douces et aimables? O hommes! ne réfléchirez-vous jamais sur la dureté et l'amertume de la perte que vous faites, lorsque vous laissez s'éteindre dans votre ame le saint amour de la

paix ? Jesus-Christ qui avoit un si grand et si éclatant caractere pour renverser toutes les fausses autorités qui résistoient à sa doctrine, n'a-t-il pas constamment opposé au zele impatient et trop précipité de ses disciples, cet esprit de longanimité et d'attente qui donnoit tant de dignité à son enseignement ? Quels hommes exercerent jamais un pouvoir plus illégitime et plus réprouvé du Ciel, que ces scribes et ces pharisiens oppresseurs du peuple, et persécuteurs de tout ce qui écoutoit et suivoit l'homme-Dieu ? Cependant ce divin maître, loin de décréditer leur ministere, et d'inviter les enfans d'Abraham à les mépriser et à les méconnoître, il recommande à tous de respecter leurs fonctions : *ils sont assis*, dit-il, *sur la chaire de Moïse ; faites ce qu'ils vous enseignent.* Il a sacrifié jusqu'au tendre intérêt qui le pressoit de hâter l'établissement de son évangile, à son amour pour la paix, à sa crainte de voir les hommes tomber dans le malheur de se heurter et de se haïr.

Pourquoi donc, N. T. C. F., troubler la tranquillité et la confiance de ceux qui emploient le ministere, et qui écoutent les prédications des pasteurs que la loi leur a donnés ? Que peuvent-ils penser, ces hommes ingénus et accoutumés à respecter le sacerdoce de Jesus-Christ, dans tous ceux qui en sont revêtus, que peuvent-ils penser de vos intentions et de vos motifs, lorsqu'ils voient si distinctement que sous le régime de

leurs guides constitutionnels, rien n'a changé ; ni pour le fond ni pour les formes du culte, qu'on leur explique la même doctrine, qu'on leur fait adorer les mêmes mysteres, qu'on leur administre les mêmes sacremens, que tout le corps de la religion subsiste dans sa perpétuelle et inébranlable majesté ? Comment, sur-tout, n'avez-vous pas prévu qu'en exigeant des fideles qu'ils adoptassent vos décisions, on vous reprocheroit une usurpation d'autorité plus caractérisée et plus dangereuse, que celle dont vous accusez les élus du peuple ? car par là, vous vous attribuez le droit d'ériger vos opinions en articles de foi, et de grossir à votre gré la croyance des enfans de l'église. Vous vous constituez sans mission, les juges suprêmes d'une question dont la décision irréfragable ne peut procéder que du jugement de l'église universelle. Vous faites jurer à vos ouailles qu'elles ne suivront que vous ; c'est-à-dire, que vous les obligez à avouer que vous ne pouvez vous tromper, et qu'il n'y a plus de salut à espérer que par vous.

Dès-lors, N. T. C. F., vous obscurcissez entiérement la visibilité de l'autorité véritable ; et il n'y a pas de prêtre si pervers et si extravagant, qui n'ait autant de caractere que vous pour s'asservir les esprits, pour damner quiconque rejette leurs idées, et pour introduire la plus

irrémédiable anarchie dans le régime du ministere pastoral.

Vous voulez faire accroire à tout un diocese qui trouve enfin un premier pasteur, qui se jette avec confiance dans son sein, et qui bénit le Ciel de venir consoler cette vaste et antique Eglise de sa longue viduité, que ce pasteur est rejeté de Dieu, et qu'il ne peut que porter la confusion et la mort dans le bercail qu'il vient usurper. Vous savez néanmoins qu'il vous seroit impossible d'établir cette inculpation si grave dans son objet, et si périlleuse dans ses conséquences, sur aucune preuve qui soit intelligible pour ceux à qui vous insinuez le refus de nous écouter et de nous obéir. Vous savez que les principes dont vous vous appuyez, sont d'un genre dont ni l'artisan, ni les femmes, ni les laboureurs, ni les religieuses n'ont jamais entendu parler, et dont les uns et les autres seroient bien étonnés d'entendre la pénible exposition. Vous savez encore que vous ne pouvez trouver ni dans les livres de l'ancien testament, ni dans ceux du nouveau, ni dans les écrits des Apôtres, ni dans la pratique des premiers âges du christianisme, un seul témoignage, un seul fait, un seul mot qui dépose même confusément contre la constitution civile du sacerdoce Français. Vous savez enfin que plus on remonte vers le berceau de l'Eglise, plus on est frappé de voir comme tout s'y coordonne et s'y dispose

suivant l'esprit de notre réorganisation actuelle; et que pour trouver des exemples ou des usages contraires à ce que la loi fait aujourd'hui pour la réforme des abus introduits dans l'institution ecclésiastique, il faut partir des premieres époques de la dégénération du clergé, de ces tems où les relâchemens des pasteurs avoient déjà altéré la forme pure de l'enseignement évangélique, et changé ce costume majestueux, sévere et vénérable, que l'Eglise avoit reçu de Jesus-Christ et des Apôtres.

Ainsi, N. T. C. F., vous avez appris à la portion du troupeau qui est confiée à votre conduite, qu'il pouvoit et devoit rejeter et blasphêmer notre ministere, sans qu'un seul de ceux qui suivent de si étranges leçons, sache ce qu'il dit, ni ce qu'il veut, ni ce qu'il fait. Au lieu de l'avoir éclairée, vous l'avez plongée dans un scepticisme religieux qui est mille fois pire que l'hérésie; et l'on ne s'apperçoit déjà que trop que les incertitudes et les doutes, dont vos déclamations imprudentes ont agité les esprits, commencent à s'étendre aux plus graves et aux plus fondamentaux objets de la foi.

Eh! que ne laissiez vous ces créatures innocentes qui ne sont point appellées à entrer dans les analyses d'une dialectique froide et querelleuse, ni à s'enfoncer dans l'examen de ces traditions scolastiques qu'on ne connoissoit pas encore dans les siécles de la pureté et de la splendeur du

christianisme; que ne les laissiez-vous s'en rapporter à la clarté et à la simplicité des regles que Jésus-Christ lui-même a données à tous les hommes, pour les mettre à portée de discerner dans tous les tems et dans tous les lieux, le vrai et légitime Pasteur qu'ils doivent écouter ? *Le faux Pasteur*, dit-il, *est indifférent au sort des brebis. Il vit loin d'elles ; il les abandonne ; il les oublie ; il les laisse exposées à toute la fureur des loups ravissans, parce qu'il ne les regarde pas comme sa propriété, et qu'il ne les connoît pas. Mais le vrai Pasteur, est celui qui expose sa vie pour ses brebis. Il vit au milieu d'elles ; il marche à leur tête ; il les appelle par leurs noms, et elles le suivent, parce qu'elles connoissent sa voix* [Joan. 10.]... Croyez-vous, N. T. C. F., qu'une décision puisée dans une source si pure, et fondée sur des principes si naturels, si lumineux et si divins, ne soit pas bien plus sûre et plus amie de la conscience, que toutes ces devises classiques qui ne donnerent jamais un rayon de vraie lumiere, et qui semblent n'avoir été conçues, que pour faire entiérement oublier les sublimes et antiques élémens de la doctrine apostolique.

A Dieu ne plaise, N. T. C. F., que nous ayons dessein de présenter ici des allusions contraires à la justice et au respect que nous devons au Pontife qui nous a précédé sur le siége de cette Métropole. Hélas ! ce n'est pas nous

qui l'avons ravi à vos vœux. Si notre refus de lui succéder avoit dû entrainer la nécessité qu'il fût maintenu dans sa place, sans doute, nous ne pourrions improuver que son clergé, son troupeau et ses amis nous vissent avec répugnance. Mais nous sommes essentiellement étrangers au déplacement qui les afflige. Nous sommes donc innocens de leurs regrets et de leur douleur. O vous qui redemandez l'ancien Pasteur! nous pouvons bien vous déclarer d'après nos dispositions les plus vraies et les plus intimes, et *vous jurer par Jesus-Christ et par son saint avénement*, que si, revenu aux principes dont la loi prescrit la profession à ceux qui exercent un ministere public dans l'empire, sa réintégration ne se trouvoit plus arrêtée que par la possession où nous avons été mis de son église, nous serions prêts à nous destituer nous-mêmes de la dignité où le choix du peuple nous a élevés, et que nous regarderions comme le plus beau jour de notre vie, celui où nous pourrions donner cette preuve publique et solemnelle de notre amour pour la paix.

Cherchons donc, N. T. C. F. (il m'est doux de vous répéter cette invitation) cherchons et chérissons la paix; le Dieu de la charité et de la concorde ne nous punira certainement jamais d'avoir sacrifié quelques unes de nos opinions même les plus sacrées et les plus cheres, à notre devoir d'écarter loin des hommes tout esprit de dissen-

sion et de dispute. Ils sont si peu faits pour se froisser et se contrarier, qu'ils sont mal avec leur propre cœur, toutes les fois que l'amertume et le ressentiment les désunissent. C'est que la charité et la bonne intelligence sont l'élément de la nature humaine, et que tout ce qui altere cette douce bienveillance dont le doigt de Dieu a gravé le sentiment au fond de nos ames, nous déplace de l'attitude droite de notre création, pervertit notre raison, flétrit toutes nos facultés, et dépose dans notre sein tous les germes des sombres réflexions, des noirs soucis, et des affections chagrines et importunes.

Toutes les perplexités et toutes les inquiétudes que peut inspirer aux ames justes la crainte de manquer à la religion, en obéissant à la loi, doivent s'évanouir et se fixer par la considération d'une maxime simple, naturelle et qui ne peut jamais tromper : c'est que *tout chrétien doit obéir à l'autorité publique en tout ce qui n'est pas évidemment et distinctement opposé à ce que l'évangile et l'église lui commandent*. Ceux de vous, N. T. C. F., qui, pour nourrir la résistance des fideles à l'exécution des articles statués par la constitution civile du clergé, se sont approprié ce langage des Apôtres : *il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes*, ont-ils bien songé à la circonstance où ces fideles et incorruptibles organes de la doctrine de leur maître, ont prononcé ces paroles si dignes de l'énergie de leur

grand et sublime caractere ? C'est au moment où un tribunal impie et blasphémateur leur fait parvenir un ordre qui tend à étouffer la religion dans son berceau, qui leur interdit l'exercice essentiel de leur ministere, et qui leur défend de parler aux hommes de Jesus-Christ, de sa doctrine et de ses mysteres. Or qu'y a-t-il de commun entre cette persécution odieuse que le conseil des juifs suscite aux premiers fondateurs de la foi, et ce que la constitution civile du clergé de ce royaume, prescrit aux Pasteurs de la France ? Que nous ordonne-t-elle de retrancher de l'ancien enseignement évangélique ? Quel article de la croyance catholique a-t-elle supprimé ? Quelle loi de notre code sacré a-t-elle abolie ? Et s'il est vrai que les Représentans de la Nation n'ont envisagé la religion que par ses rapports physiques et politiques avec l'institution civile ; s'il est vrai qu'ils n'ont rien entrepris en dedans du dépôt inviolable dont Jesus-Christ n'a confié l'administration qu'à son église ; si enfin la puissance publique n'a réglé ni voulu régler notre sacerdoce que selon l'existence légale qu'il a acquise, et par où il fait essentiellement partie des objets soumis à la volonté souveraine de la Nation ; comment a-t-on pû croire et publier que *notre devoir d'obéir à Dieu*, nous imposoit l'obligation de décrier et de rejeter la constitution civile du clergé de France ?

La preuve la plus décisive, N. T. C. F., de

l'erreur du zele qui vous a porté à prévenir les Fideles contre les nouveaux pasteurs (si on peut appeler *nouveau*, ce qui n'est que le retour des choses à leur forme primitive) c'est que ceux qui sont imbus de ces insinuations déplorables, n'ont jamais été moins chrétiens, ni plus inquiets et plus entraînés par l'esprit de dissipation, qu'ils ne le sont aujourd'hui. Il n'est pas jusqu'à leur maintien, leur regard et la composition de leur visage, qui ne décelent des dispositions farouches, et qui n'annoncent une ame profondément passionnée. Le lieu saint lui-même, où tout invite si majestueusement au recueillement, au silence et à l'adoration, n'est-il pas devenu le théâtre le plus ordinaire de l'irrévérence et du blasphême. Voyez ce sexe, autrefois si doux, et en qui l'esprit religieux relevoit d'une maniere si touchante le caractere de bonté, de paix et de support que lui a donné la nature ; ce sexe qui servoit Dieu avec tant de simplicité, qui portoit aux pieds des saints autels un cœur si pénétré, si fervent, si sensible ; voyez comme toutes ses qualités et toutes ses vertus l'ont tout à coup abandonné ; comme il est devenu opiniâtre, dogmatique, raisonneur ; comme il a peine à contenir en lui-même le fiel qui le consume ; comme il est toujours prêt à exhaler le poison qui le ronge, par des éruptions scandaleuses ; comme on le voit errer çà et là, parcourir avec agitation les temples de la Cité, comme pour

épier l'instant d'y donner le signal d'une insurrection religieuse. . . .

Arrêtons-nous, N. T. C. F., pour donner un libre cours aux larmes que de si hideuses images doivent faire couler de tous les yeux. Je n'ajouterai à ces tristes considérations que ce mot de l'Apôtre. *Je ne vous écris pas ces choses dans le dessein de vous causer de la honte ; mais je vous avertis comme des enfans qui sont infiniment chers à tous mes sentimens ;* ou plutôt j'ai voulu répandre ma douleur dans le sein de mes freres, de mes collegues, de mes amis. Ne ménageons pas, N. T. C. F., aux ennemis de la religion, un triomphe, dont ils ne commencent que trop visiblement à se prévaloir. Songeons qu'il est terrible que les amis de la liberté et du bonheur du peuple, n'aient à craindre que nous, dans les mesures dont ils s'environnent contre l'esprit de subversion et de contre-révolution. Considérons les anciens nobles et les anciens magistrats qui sont restés au milieu de nous. Ils peuvent bien être mécontens, mais ils ne sont pas perturbateurs ; on ne les redoute pas ; ils n'inspirent ni inquiétude ni défiance. Faut-il que la conduite sage et irréprochable de ces hommes à qui la régénération publique a coûté de si douloureux sacrifices, devienne la censure publique de la conduite des guides et des pasteurs des enfans de Dieu ? *Convertissez-nous donc, Seigneur, et détournez de dessus nos têtes la coupe de colere et*

de vengeance dont votre justice menace ceux qui sont assis dans votre sanctuaire !

Nous nous sommes renfermés, quant à présent, N. T. C. F., dans un petit nombre de réflexions simples et directes aux besoins actuels de ce Diocese. En attendant que nous puissions poursuivre le plan d'instruction que nous avons conçu, nous vous invitons à lire, dans des dispositions de sincérité et d'impartialité, ce que nous vous adressons aujourd'hui dans un esprit de paix et de fraternité.

Donné à Lyon, en l'Evêché métropolitain, le douzieme jour de Mai mil sept cent quatre-vingt-onze.

✝ ADRIEN, *Evêque-Métrop. de Rhône et Loire.*

PAR MANDEMENT.

PONSON.